



# SECTEUR FERMÉ / AREA CLOSURE

## Secteur fermé à la circulation – travaux / Area closure - work

Conformément à l'article 36(1) du Règlement général sur les parcs nationaux, découlant de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, la directrice du parc interdit au public de pénétrer et de se déplacer dans le secteur décrit ici-bas.

Aux fins du présent avis, une fermeture temporaire est nécessaire afin d'assurer la sécurité des visiteurs en raison de travaux de réduction des risques d'incendie. Ces travaux sont requis afin d'enlever le combustible forestier résineux qui pose un risque d'incendie pour les usagers du camping et de l'aire de service de la Rivière-à-la-Pêche.

Le sentier La Familiale (#11) et une section du sentier Mekinac sont donc inaccessibles (voir carte ci-jointe) :

- **Fermeture temporaire : le sentier La Familiale (#11) et une section du sentier Mekinac sont interdits d'accès pour des raisons de sécurité.**

L'interdiction est en vigueur à compter du 7 octobre 2024 jusqu'au 12 décembre 2024 inclusivement.

Les personnes qui ne respecteront pas cet avis pourront être passibles de poursuites en vertu de l'article 24(1) de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Pursuant to section 36(1) of the National Parks General Regulations, of the *Canada National Parks Act*, the following area is closed to all traffic and travel by order of the Superintendent.

For the purposes of this notice, a temporary closure is required to ensure the safety of visitors due to wildfire risk reduction work. This work is required to remove coniferous forest fuel that poses a fire hazard to users of the Rivière à la Pêche Campground and service area.

The Familiale Trail (#11) and a section of the Mekinac Trail are therefore inaccessible (see attached map):

- **Temporary closure: the Familiale Trail (#11) and a section of the Mekinac Trail are inaccessible for safety reasons.**

This closure is effective from October 7<sup>th</sup> 2024 until December 12<sup>th</sup> 2024.

Persons who do not comply with this notice may be subject to legal proceedings under section 24(1) of the *Canada National Parks Act*.

Signé numériquement par Caron,  
Genevieve  
ND : C=CA, O=GC, OU=PCA-APC,  
CN="Caron, Genevieve"  
Raison : J'approuve ce document  
Emplacement :  
Date : 2024.09.26 11:47:52-04'00'  
Foxit PDF Editor Version: 13.0.1

Genevieve Caron, Directrice de l'unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec | Superintendent, Mauricie and Western Quebec Field Unit

Pour plus d'information | For more information: 1 888 773-8888

En cas d'urgence | In case of emergency: 819 536-3180

